076-217606243-20231213-2023-12-13-03-DE

Département de la Seine Maritime VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONTES de certifié exécutoire

Mairie - B.P.13 - 76510 Saint Nicolas d'Aliermont Tél.: 02 35 85 80 11 - Mail: accueil@mairie-sna.fr

eption par le préfet : 14/12/2023 Publication: 14/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix-huit heures et quarante-cinq Ates, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents: Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. BENET M.; M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S., M. BARUT H.

Etaient absents excusés: M. BREARD D. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L..), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.)

Etaient absents: M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation: 05/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents: 21

Date d'affichage: 06/12/2023

Votants: 24

Mme Fihue-Buquet Alexandra a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEILS DE LOISIRS ET PETITE ENFANCE

L'actuel marché pour la fourniture des repas pour les écoles, l'accueil de loisirs, et la petite enfance s'achève le 31/08/2023. Il convient donc de lancer une consultation afin de mettre en place un nouveau marché pour la confection sur place des repas pour les élèves des écoles, les enfants fréquentant la crèche et les accueils de loisirs.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la nécessité de relancer le marché de restauration scolaire et petite enfance, arrivant à échéance le 31/08/2023,

Considérant que l'accompagnement d'une Assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO) est nécessaire, au vu du volume financier prévu et de la complexité technique du marché de la restauration,

Considérant l'avis de la commissions Finances et Ressources Humaines du 11/12/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour une mission de conseil et d'assistance pour la préparation, le lancement et la passation du marché relatif à la fourniture des repas pour la cantine scolaire et l'accueil de loisirs.
- Autorise Madame le Maire à lancer dans un second temps l'appel d'offres ouvert concernant la fourniture des repas servis à la cantine scolaire, dans les accueils de loisirs et dans la structure d'accueil
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires au lancement des consultations et à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout acte, document ou contrat afférent à ce marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures,

Le 13 décembre 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

La secrétaire de séance, Alexandra Fihue-Buquet

Alha